



**ASSOCIATION POUR
LA PRESERVATION
DE LA QUALITE DE
VIE**

RECYLUX SA
Réunion publique au Foyer Municipal d’Herserange
7 janvier 2010 – 18 heures

Audience : environ 150 personnes

Presse présente : Olivier Chatti et Dominique Dimanche, Républicain Lorrain

M. DEHOVE, commissaire enquêteur

M. CRAFF (expert sur étude d’impact)

Mme Corine BUFFONI (Recylux)

M. DIDELOT, Maire de Herserange

M. Didelot a introduit la réunion en présentant ses vœux à l’assistance, a expliqué l’objet de la réunion en expliquant que :

- Le conseil municipal lors de la réunion du 8 décembre a émis un avis défavorable à l’unanimité sous réserve que les questions suivantes aient reçu réponses :
- Absence d’information préalable à la demande de RECYLUX SA
- Illisibilité du document
- Questions sur le transport routier
- Questions sur le bruit et les poussières engendrées
- Questions sur l’évacuation des eaux

Le train fil a stoppé ses activités le 31/12/1998. Le terrain a été vendu à RECYLUX pour 600 000 euros. Evocation de la dimension environnementale (bruit et visuel) : demande de réponse faite à RECYLUX.

M. DEHOVE

- Enquête du 23 novembre au 23 décembre 2009
- Population demanderesse d’informations
- Rappel de l’objet de la réunion
- Rappel des critiques et discussions concernant Saulnes
- Confirmation de la Préfecture que la réunion a été organisée dans le cadre de l’enquête publique.

RECYLUX

- Lisibilité compte tenu de la demande de l'administration pour une ICPE
- ICPE implique un cadre réglementaire
- Site du train-fil a été racheté à ARCELOR MITTAL
- Site intéressant parce que :
 - A l'entrée d'une ville
 - Desserte routière : RN 52 + D 196
 - Raccord possible au chemin de fer par Réseau Ferré de France
- Activités à l'intérieur du bâtiment :
 - Valorisation des déchets électroniques (portable, machines à laver, télé, ordinateurs, etc.),
 - Connexe : broyage plastique
- Hors bâtiment : transit de gravats

Questions de l'audience

Achat du site du train à fil

- L'achat a eu lieu avant l'enquête publique et l'obtention de l'autorisation d'exploitation.
- Pourquoi dans la même vallée, construire un golf d'un côté et de l'autre un site pour traitement des déchets industriels ?

Activité de transit

- Gravats, déchets de démolition
- Extérieur de l'infrastructure et plus particulièrement le long de la forêt
- Route de fonction : relie le site avec celui de Saulnes
- Quid des déchets toxiques de Saulnes : 25 % non traités

Activité sur site

- Depuis la reprise du site, il semble que des travaux de préparation voire un début d'aménagement soient en route (fours déménagés, etc.)
- Matériel en cours de démolition
- Traçabilité des travaux en cours : OUI selon RECYLUX
- RECYLUX rappelle la définition d'une ICPE

Rejets et particules

- Aucune parce que toute l'activité se fera à l'intérieur (concassage de plastiques)
- Isabelle Karleskind aborde le problème des métaux lourds et autres polluants notamment sur le site de Gorcy. Aborde également l'incendie qui a eu lieu à Aubange en Octobre et qui a duré 4 jours.
- La CCAL a défini que le fonds de la vallée de la Moulaine serait pour les habitations, le plateau pour les industries

Nanoparticules

- Choix du site parce que « relativement bien situé »
- Site bordé par la forêt
- Coût de l'aménagement : bâtiment robuste et difficile à détruire, ensemble de la zone s'élève à 3 hectares
- Développement d'activités et services : valorisation

Commencement des travaux sur la Halle 3

- Pas de contact RECYLUX – Mairie de Haucourt Moulaine
- Territoire vers le bois -> Hussigny
- Entre la halle et le bois

La Moulaine (rivière)

- La mairie de Herserange se charge du nettoyage depuis les grilles sans quoi risques d'inondations.

Site du train-fil

- Qu'est-ce qui a été nettoyé et où sont ces matériaux ?
- Présence :
 - D'ampoules
 - Bacs d'huile
 - Réfrigérants
 - Sous station finisseurs
- Est-ce à RECYLUX de s'en occuper : NON (dixit RECYLUX).

Port autonome de Strasbourg

- Affirmation : installation RECYLUX sur le port de Strasbourg refusée par le Préfet de l'Alsace.
- RECYLUX : pas la même société.

Pouvoir de décision de la mairie sur le sujet

- Prise en compte de l'avis de la population : Didelot -> ce soir.
- Informations sur le projet : le maire est venu chercher des informations au cours de la réunion.
- La mairie a le pouvoir de provoquer des réunions d'information, de demander des avis, etc.
- La réponse finale sera donnée par le Préfet et le maire ne peut rien faire contre.

Tonnage, mode de transport, combien de camions par jour

- Possibilité du chemin de fer
 - Utilisateur RFF -> filiale de la SNCF
 - Présentation du trafic par RECYLUX
 - Affirmation : tant qu'il y aura un utilisateur sur la voie, elle sera maintenue.
- Rentabilité ?
 - Taxe carbone va faire augmenter les prix
 - Politique tarifaire et compétitivité
- Tonnage ?
 - Déchets en transit :
 - Maximum : 40 000 T/an
 - Fréquence : 15 camions par jour

Mise en conformité du site

- Quid de l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?
- Reste des poussières confiné sur place
- RECYLUX : la diffusion reste locale.

Trafic

- Transit : 5800 m2
- Tonnage : 2000 T/mois
- Électronique : 2000 m2

Bruits : les industriels sont soumis à une zone à exploitation réglementée

Réception de sels de fonderie d'aluminium ?

- Transfert des activités de Gorcy sur Moulaine
- Pas de déplacement de personnel : création de 40 emplois (RECYLUX)
- Voie ferrée :
 - affirmation de l'auditoire -> la CCAL veut la supprimer
 - voie ferrée assurerait de 20 à 30% du trafic

Problèmes de santé (Herseange pour Tous)

- rappel de la réunion avec le commissaire enquêteur du 23 décembre 2009
- Quel est le niveau de maîtrise de l'eau liés à l'eau et aux poussières:
 - pas de poussières évaporées
 - activité confinée à l'intérieur du bâtiment
 - rappel des analyses effectuées par RECYLUX à Gorcy dont les résultats ont montré la présence de métaux lourds dans les eaux pluviales,
 - poussières : pas abordé dans le dossier parce que RECYLUX évoque un « retour d'expérience ».

Suivi de la nappe phréatique sur le site :

- RECYLUX :
 - Ancien propriétaire : ARCELOR MITTAL
 - C'est à eux de s'en occuper

Intervention d'APEQUA

- Trafic :

Évocation du comptage de 2005 dans le dossier avec mention des chiffres de 2007 communiqués par le Conseil Général sur le trafic local à savoir :
La RN 18 a été transférée au département depuis janvier 2006 et est donc devenue la RD618. L'Entrée et la sortie de Longwy (Pulventeux) : plus de 21 000 véhicules/jour dont 1 500 poids lourds,
- Réponse RECYLUX : c'est le trafic général.
- Mention de l'augmentation du trafic de plus de 40% depuis 2005 et remarque que cette augmentation n'a pas été prise en compte dans le dossier.
 - On sait que les matières arriveront par camions :
 - Camions de quel tonnage ?
 - Quelle fréquence ?
 - Quel itinéraire ?
 - Même question pour les camions arrivent du Luxembourg, Allemagne, etc.
 - Itinéraire ?
 - Certains approvisionnements viennent de la région parisienne.
 - Pourquoi sur Herserange - Saulnes ?
 - A usine semblable au niveau de Strasbourg, Reims et plus loin : Maastricht, Luxembourg, etc.
 - Réponse de RECYLUX :
 - Pourquoi pas sur d'autres sites du groupe ? Parce qu'il faut voir ce qui se fait sur chaque site !
 - Réponses éludées concernant le trafic des camions qui arrivent du Luxembourg, Allemagne, etc. ainsi que pourquoi faire cela sur Saulnes – Herserange.
- Matières stockées
Chaque mois, une moyenne de 2 500 T de matériaux transiteront par le site d'exploitation, dont une grande partie (environ 4/5^{ème}) fera l'objet d'un tri.
Sur un an : 30 000 T
Tri (4/5^{ème}) : 24 000 T
Reste : 6 000 T
Question :
 - Que fera-t-on des 6 000 T ?
 - S'ils transitent, où seront-ils envoyés et sous quelle forme ?
 - Quel moyen de transport ?

Réponse RECYLUX :

 - Les camions arrivent chargés et devront repartir chargés également

- Le reste des questions est éludé.
- Évocation de la base de données BASOL
 - Le site est maintenant la propriété de la Société RECYLUX SA après la vente par ARCELOR.
 - La nappe phréatique présente sur le site doit être contrôlée et il est à supposer que les données concernant le contrôle de la nappe phréatique sur le site est à effectuer par le nouveau propriétaire.
 - Une telle étude a-telle déjà été effectuée ? Serait-il possible qu'elle soit rendue publique.
 - Réponse de RECYLUX :
 - Le site leur appartient
 - C'est à ARCELOR de faire les contrôles nécessaires demandés par la DRIRE
 - Ignorance quand au contenu des études et la possibilité de leur communication au public
- Évocation des demandes au :
 - Conseil Régional de Lorraine pour Avis
 - Conseil Régional de Champagne – Ardenne sur le dossier parce que les déchets traités dans ces installations sont issus de 2 sociétés ardennaises.
 - Réponse de RECYLUX
 - N'ont jamais entendu parler de ces demandes pourtant annexées au dossier,
 - Ne savent pas si de telles demandes auront des réponses.

Où vont entrer les camions sur le site ?

- Par l'entrée précédemment utilisée ou par une autre ?
- Réponse RECYLUX : n'ont pas pensé à cela
- Trafic des camions dans le prolongement de la vallée ?
- Possibilité d'un aménagement du plan d'accès à l'usine ?
- Et les camions ? Vont-ils entrer dans la ville ?
- Réponse Didelot (maire de Herserange) :
 - Les camions sont interdits dans la ville par décret municipal,
 - Mais ils seraient les bienvenus pour mettre un peu d'ambiance et de vie dans la ville...
- Trafic dans la vallée :
 - La vallée de la Moulaine est classée ZNIEFF et ZICO
 - Didelot : c'est quoi ?
 - RECYLUX : ce n'est pas prouvé
 - Réponse APEQUA : allez regarder le schéma sur internet...
 - Didelot : il n'a jamais été question de détourner les camions dans la vallée de la Moulaine

Eaux pluviales

- Les eaux utilisées sont recyclées par recycleur d'hydrocarbures et résidus rejetés dans la Moulaine
- Possibilité de traitement dans une centrale d'épuration
- RECYLUX :
 - Obligation de contrat avec une station d'épuration locale
- Didelot : possibilité de faire un contrat avec la station d'épuration de la CCAL (station située à Lexy)

Route RD196

- 49 décibels dans la vallée
- Si RECYLUX travaille en 3 postes, le nombre de camions va augmenter
- RECYLUX : pas de circulation la nuit

Sécurité des transports

- Camions : que ferez-vous si les camions ont un accident ou s'ils ne peuvent se déplacer ?
- Réponse RECYLUX : actuellement avec les intempéries les camions ne résistent pas donc il y a levée des approvisionnements
- Trains :
 - Quelles offres avez-vous de la SNCF pour le trafic ?
 - Réponse : sais pas
 - Quel est le taux d'acheminement entre Longwy et le site ? La fréquence ?
 - Réponse : 30 % des acheminements par voie ferrée soit environ 1 train par semaine au grand maximum

Conclusions :

- Rapport du commissaire enquêteur remis sous un mois : possibilité du 23 janvier 2010.
- Rapport envoyé à la mairie de Herserange et disponible à la consultation pour tous.
- Possibilité d'une dizaine de pages
- Consignation de tous les intervenants et de tous les documents

Réunion terminée à 21 heures.